

CHAMBRE DES DEPUTES

Entrée le:

12 OCT. 2016

2461



Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des
Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 12 octobre 2016

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, nous souhaiterions poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre des Finances au sujet de la transaction financière.

Le commissaire européen aux Affaires économiques et financières, Pierre Moscovici vient d'indiquer lors du dernier Conseil « Affaires économiques et financières » (ECOFIN) d'avoir réalisé « d'importants progrès » dans les négociations relatives à l'introduction d'une taxe sur les transactions financières, aussi appelée taxe Tobin. Cette taxe est négociée depuis 2013 par dix pays européens.

C'est ainsi que nous aimerions poser la question suivante à Monsieur le Ministre des Finances :

- Quelle a été la position du gouvernement lors du dernier Conseil « Affaires économiques et financières » quant à l'introduction d'une taxe sur les transactions financières ?

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.

Diane Adehm
Députée

Gilles Roth
Député



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Finances



Monsieur le Ministre
aux Relations avec le Parlement
p.a. Service Central de Législation
43, boulevard Roosevelt
L-2450 LUXEMBOURG

Référence : 819xa6cec

Luxembourg, le 11 novembre 2016

Concerne : Question parlementaire n° 2461 du 12 octobre 2016 de Madame la Députée Diane Aehm et de Monsieur le Député Gilles Roth concernant une taxe sur les transactions financières

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint ma réponse à la question parlementaire sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments très distingués.

Le Ministre des Finances,

Pierre GRAMEGNA



Réponse de Monsieur le Ministre des Finances Pierre Gramegna à la question parlementaire n°2461 du 12 octobre 2016 de Madame Diane Adehm et de Monsieur Gilles Roth

Tout d'abord, en réponse à la question des honorables Députés Adehm et Roth il y a lieu de clarifier que la taxe sur les transactions financières n'a pas figuré sur l'agenda de la réunion du Conseil ECOFIN, ni en octobre, ni en novembre de cette année.

Quant au fond, il y a lieu de remarquer qu'il n'est pas prévu que le Luxembourg participe à la coopération renforcée visant à introduire une taxe sur les transactions financières. De même, le Luxembourg continuera, lors des discussions sur ce dossier à l'ECOFIN, d'insister sur le fait que les règles communautaires relatives à la coopération renforcée doivent être respectées de même que les droits des États membres non-participants.